

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/12/2020

Présents : 22

*L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Marc FIDEL

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représentés:** Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Christophe MORGO par Catherine REBOUL

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Projet Territorial Alimentaire : appel à projets Compte d'Affectation Spécial " Développement Agricole et Rural (CASDAR) " Développer l'agriculture nourricière en Pays Haut Languedoc et Vignobles "**

Le projet alimentaire territorial du Pays Haut Languedoc et Vignobles a obtenu le 8 août 2019, la reconnaissance officielle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire.

En lien avec les objectifs de la loi Egalim de 2018 (*Loi équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous*) et la volonté territoriale de résilience alimentaire, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage avec ses partenaires dans une animation foncière favorisant la reconquête des terres agricoles, la formation en agroécologie et l'installation d'agriculteurs, leviers essentiels pour une agriculture nourricière et durable.

La préservation et valorisation des espaces agricoles, le développement de l'offre alimentaire locale, l'atténuation des impacts du changement climatique sont en effet les défis auxquels ce projet souhaite répondre par un dispositif de recherche-action.

Afin de mener ce projet, le Pays souhaite candidater à l'appel à projet national de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat porté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (aides CASDAR).

Dans ce contexte, les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants :

- Réaliser l'état des lieux des connaissances sur les pratiques agroécologiques adaptées au territoire, et les leviers pour les mettre en œuvre (foncier, commercialisation, ressources techniques, etc.) ;
- Mobiliser les acteurs de terrain concernés, privés et publics, pour mettre en œuvre les leviers identifiés ;
- Agir pour reconquérir des terres agricoles et permettre l'installation en agriculture nourricière ;
- Diversifier les productions et variétés cultivées sur le territoire, et développer les pratiques agroécologiques, notamment par l'échange d'expérience entre agriculteurs et l'expérimentation.

Cf. tableau en annexe pour le détail des actions.

Le projet est prévu sur une période de 42 mois (3,5 ans) avec la réalisation technique, les actions de valorisation et la diffusion des résultats.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est chef de fil et assure à ce titre la coordination du projet avec les partenaires opérationnels engagés sur le dossier : la SICA du Caroux, Terre de Liens, Chemin Cueillant et l'INRAE (volet recherche obligatoire dans l'AAP).

D'autres partenaires seront associés à toutes les étapes du projet : le Parc du haut-Languedoc, les communes et communautés de communes, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la chambre d'agriculture, la SAFER, le CIVAM, Terres Vivantes 34, d'autres associations agricoles et participatives engagées sur le territoire...

Le coût total de l'opération est estimé **537 447 € TTC** pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès de :

– Etat/CASDAR **429 958,00 € TTC**

Le solde étant apporté en autofinancement par l'ensemble des partenaires impliqués, à hauteur de **107 489,00 € TTC**.

Ce plan de financement initial est prévisionnel et pourra être amené à évoluer jusqu'au dépôt de dossier finalisé, si notre « manifestation d'intérêt » retient l'attention.

Les échéances concernant l'appel à projet national CASDAR sont en effet les suivantes :

- 24 Novembre : dépôt de la manifestation d'intérêt,
- Début février 2021 : avis du jury si la manifestation d'intérêt est retenue avec des recommandations possibles,
- Avant le 6 avril 2021 : date limite pour le dépôt du dossier finalisé,
- Eté 2021 : décision du Ministre.

Le Président remercie l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité se prononce favorablement sur l'opération présentée et l'autorise à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 18 décembre 2020.

Le Président,  
Jean ARCAS

